



Conditions Spécifiques

Espace Opérateurs N° 25060030

Table des matières

Préambule.....	3
article 1 - Objet	3
article 2 - Définitions	3
article 3 – Souscription au Service	5
article 4 – Description de l'Espace Opérateurs	5
article 5 – Accès à l'Espace Opérateurs et gestion des droits aux e-services	5
5.1 Accès à l'Espace Opérateurs	5
5.2Gestion des droits d'accès aux e-services	5
article 6 - Travaux programmés - Maintenance	5
article 7 - Signalisation des incidents	6
article 8 - Evolution du service et modification des Conditions Spécifiques	6
article 9 - Durée	7
article 10 – Cession ou transfert	7

Préambule

L'Opérateur a conclu avec Orange un ou des contrat(s) relevant du marché de la vente en gros entre opérateurs de communications électroniques (fixe et mobile) sur le territoire français (métropole et DOM).

Dans le cadre de la fourniture des prestations/offres associées à ces contrats, Orange met à la disposition des opérateurs, une gamme de services (ci-après désignés les « **e-Services** ») leur permettant de réaliser différentes étapes de gestion de leurs offres (par exemple : commande, dépôt de signalisation...).

Certains services sont accessibles en ligne sur un espace sécurisé sur Internet accessible aux opérateurs titulaires d'offres de gros d'Orange (« Espace Opérateur »).

Dans ce contexte, les Parties ont convenu ce qui suit :

article 1 - Objet

Les présentes conditions spécifiques (ci-après les « **Conditions Spécifiques** ») ont pour objet de définir les conditions et modalités dans lesquelles Orange met à la disposition de l'Opérateur, le portail « Espace Opérateurs » (ci-après indifféremment désigné « **Espace Opérateurs** » ou « **Service** »).

De convention expresse entre les Parties, les Conditions Spécifiques n'ont pas pour objet de modifier les stipulations des contrats relatifs aux offres des opérateurs qui conservent leur entière application.

Les Conditions Spécifiques relèvent des « Conditions Générales e-services » d'Orange signées par l'Opérateur et pour l'application des stipulations des dites conditions générales il est rappelé que l'utilisation du terme « e-service » fait également référence à l'Espace Opérateur.

article 2 - Définitions

Chacune des expressions et termes mentionnés ci-dessous, qui s'entendent au singulier ou au pluriel en fonction du contexte dans lequel ils seront employés, revêtiront, dans les Conditions Spécifiques, le sens des définitions précisées ci-après lorsqu'ils seront employés avec une majuscule. Les termes débutant par une majuscule et non définis dans les présentes sont définis dans l'Accord-cadre et/ou les Conditions Générales « e-services ».

Utilisateur : personne désignée et habilitée par l'Opérateur pour accéder à l'Espace Opérateurs.

article 3 - Souscription au Service

L'Espace Opérateur étant nécessaire à l'utilisation des e-Services accessibles en ligne, sa souscription est automatique à compter de la signature des « Conditions Générales e-services ».

Tout accès et toute souscription à l'Espace Opérateur qui aurait pu être réalisé sous une autre forme que celle prévue aux présentes est soumise aux Conditions Spécifiques qui se substituent à tout autre document contractuel encadrant la fourniture du Service et constituent une évolution des « Conditions Générales – Espace Opérateur » et ce, à compter de leur première date de publication.

article 4 - Description de l'Espace Opérateurs

L'Espace Opérateurs est un espace sécurisé sur Internet qui permet d'utiliser les e-services accessibles en ligne et qui intègre également des fonctionnalités dont notamment :

- un accès aux informations et actualités liées aux Offres : évolutions contractuelles et réglementaires, offres de référence, prévisions de commandes, etc. ;
- un accès aux contrats relatifs aux Offres que l'Opérateur a conclu avec Orange. Les documents sont présentés à titre indicatif, l'Opérateur est seul responsable de la conservation et de l'archivage des contrats qu'il a signés avec Orange et des documents contractuels associés et en vigueur tels que notifiés par Orange ;
- un accès aux e-service souscrits par l'Opérateur accessibles en ligne dans les conditions décrites à l'article « gestion des droits d'accès aux e-Services » des présentes ;
- un accès aux informations factures et modalités de facturation sous format électronique ;
- un accès à des fichiers fournis aux titres des contrats relatifs aux Offres souscrites par l'Opérateur ;
- un accès à un espace documentaire comprenant des informations commerciales et/ou techniques relatives aux Offres souscrites par l'Opérateur qui peut notamment consulter :
 - des fichiers d'instructions techniques et fonctionnelles des e-Services,
 - de la documentation informative sur les Offres et processus d'Orange,
 - des informations personnalisées dans le cadre de prestations, le cas échéant souscrites par l'Opérateur ;
- un accès dans la rubrique «mes fichiers» qui permet à l'Opérateur de récupérer et déposer des fichiers destinés à Orange.

Cette fonctionnalité est accessible uniquement dans le cas où elle est expressément prévue au titre d'un contrat relatif à une Offre souscrite par l'Opérateur. Toute utilisation non conforme audit contrat et à d'autres fins que celles prévues ne sera pas opposable à Orange.

Les spécificités des fichiers telles que la nomenclature de nommage, le format, le contenu ou autres relèvent, selon les Offres, du contrat applicable entre Orange et l'Opérateur. Lorsque le dépôt de fichier est effectué, l'Opérateur accède à un récapitulatif du dépôt comprenant :

 - le nom du ou des fichiers déposés,
 - la date et l'heure de publication. Cet horodatage valide la date et la bonne réception par Orange du fichier déposé par l'Opérateur.

Suite au dépôt, si un fichier n'apparaît pas dans le récapitulatif des fichiers déposés, c'est que celui-ci n'a pas été reçu par Orange, dans ce cas, l'Opérateur doit signaler l'incident à l'aide du e-Service « e-soutien ».

Dans le cas où l'Opérateur souhaite annuler et remplacer un fichier déposé sur l'Espace Opérateurs, il doit procéder à un nouveau dépôt de fichier. Dans ce cas, la date et l'heure de prise en compte du dépôt de fichier qui fait foi est celle de la dernière version réceptionnée par Orange ;
- une fonctionnalité « duplicata » qui permet un accès aux duplicatas des factures émises vers l'Opérateur des factures, sur 3 ans glissants, ;
- une fonctionnalité « gestion des comptes », permettant à l'Opérateur d'assurer l'attribution et la gestion des identifiants d'accès à l'Espace Opérateur et aux e-Services.

- une Foire aux Questions (FAQ) disponible le cas échéant, par Offre.

Cette liste de fonctionnalités n'est pas exhaustive et est susceptible d'évoluer. Les informations et fonctionnalités de l'Espace Opérateur peuvent dépendre des contrats relatifs aux Offres détenues par l'Opérateur.

L'Espace Opérateurs est un portail évolutif qui affiche les rubriques et fichiers correspondant au profil de l'Opérateur et de chacun de ses Utilisateurs. Par conséquent, lorsque l'Opérateur résilie ou souscrit des contrats relatifs à une Offre, le profil affiché sur l'Espace Opérateurs est alors adapté.

article 5 - Accès à l'Espace Opérateurs et gestion des droits d'accès aux e-Services

5.1 – Accès à l'Espace Opérateurs

L'Espace Opérateur est accessible à partir de tout ordinateur connecté à Internet.

L'accès à l'Espace Opérateur et aux e-Services est sécurisé par l'utilisation du protocole HTTPS et nécessite de disposer d'Eléments d'identification.

Les modalités d'attribution des identifiants est décrite en annexe des Conditions Générales e-services.

L'Espace Opérateur est disponible en ligne sept jours sur sept, en dehors des heures d'interruption éventuellement prévues pour maintenance, tel que décrit dans l'article intitulé « Travaux programmés » des Conditions Spécifiques et est accessible en ligne, à l'adresse suivante : <https://www.espaceoperateurs.orange.fr>.

En cas de manquement de l'Opérateur aux présentes et aux Conditions Générales e-services signées par l'Opérateur, l'accès à l'Espace Opérateurs sera immédiatement suspendu sans préavis et ce sans préjudice des stipulations de l'article « Responsabilité » des présentes et de toute action judiciaire qu'Orange pourrait intenter à l'encontre de l'Opérateur.

5.2 – Gestion des droits d'accès aux e-services

La gestion des droits des e-services s'effectue selon les modalités décrites dans l'Annexe 4 des « Conditions Générales e-services » signées par l'Opérateur.

article 6 - Travaux programmés – Maintenance

Orange peut être amenée à réaliser des opérations de maintenance ou des travaux susceptibles d'affecter temporairement le fonctionnement du Service. Néanmoins, Orange s'engage à prendre toutes les mesures nécessaires pour réduire les perturbations qui peuvent en résulter pour l'Opérateur.

Avant chaque intervention, Orange informe l'Opérateur par message sur l'Espace Opérateurs ou par courrier électronique, moyennant le respect d'un préavis de 24 heures en indiquant les dates, heures et durées prévisionnelles d'interruption du Portail.

En cas de difficulté ou d'impossibilité d'accéder au Service, l'Opérateur peut signaler le dysfonctionnement via le service e-soutien d'Orange.

article 7 - Signalisation des incidents

En cas de difficulté ou d'impossibilité d'accéder au Portail, l'Opérateur peut signaler le dysfonctionnement à Orange, via le Portail e-soutien décrit en annexe des « Conditions Générales e-services » signées par l'Opérateur.

Les signalisations déposées via e-soutien seront traitées par Orange du lundi au vendredi de 8h00 à 18h00, heures de Métropole, hors jours fériés.

article 8 - Evolution du Service et modification des Conditions Spécifiques

Les modifications suivantes seront notifiées par Orange à l'Opérateur, par courrier électronique, moyennant le respect d'un préavis de quinze (15) Jours Ouvrés :

- changement de l'URL,
- changement du mode d'authentification et de cryptage des échanges via l'Espace Opérateurs,

Ces évolutions et modifications seront effectuées par Orange en ligne sur l'Espace Opérateurs.

Toutes évolutions des outils ou fichiers régis par des contrats relatifs aux Offres ne sont pas considérées comme une modification de l'Espace Opérateurs.

A l'exception des modifications visées ci-dessus, toute évolution des Conditions Spécifiques est notifiée par Orange à l'Opérateur, par courrier électronique, moyennant le respect d'un préavis d'un (1) mois et fera l'objet de l'envoi de la nouvelle version du document.

article 9 - Durée

Le Service est souscrit par l'Opérateur pour une durée indéterminée à compter de la Date d'Activation de celui-ci et restera en vigueur pendant toute la durée des « Conditions Générales e-services » signées par l'Opérateur.

article 10 - Cession ou transfert

Par dérogation aux stipulations de l'Accord-cadre, il est précisé que le Service ne peut faire l'objet de cession ou transfert, sous quelque forme que ce soit.